

Commission Européenne

**Étude sur la formation des jeunes sportifs
en Europe**

**Identification, évaluation et
comparaison des critères de
qualité**



Septembre 2007



Sommaire

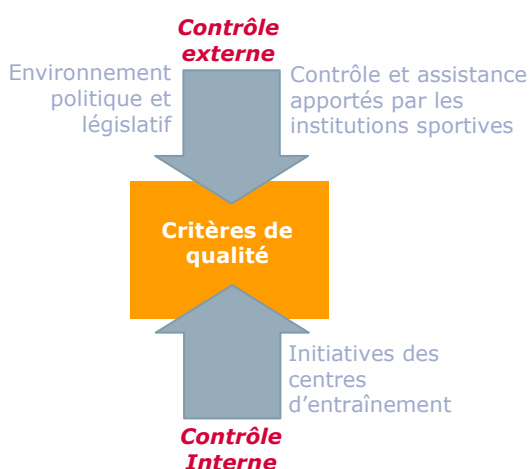
- Introduction
- 1. Critères de qualité relatifs aux systèmes de formation des jeunes sportifs de haut niveau
 - A) Critères de qualité relatifs aux systèmes et aux structures
 - B) Critères de qualité relatifs aux effectifs des centres d'entraînement
 - C) Critères de qualité relatifs aux systèmes de détection des jeunes talents
 - D) Critères de qualité relatifs au financement
- 2. Critères de qualité relatifs au développement personnel des jeunes sportifs de haut niveau
 - A) Critères de qualité relatifs à la formation sportive des jeunes athlètes
 - B) Critères de qualité relatifs à la formation académique et professionnelle
 - C) Critères de qualité relatifs aux services fournis aux athlètes



Introduction

- L'objectif de ce document est d'identifier, évaluer et comparer les principaux critères de qualité des différents systèmes de formation en Europe.
- Les critères de qualité en matière de formation des jeunes athlètes dépendent principalement des contrôles externes et internes, comme représenté en Figure 1.

Fig. 1. Origine des critères de qualité



- Le contrôle externe regroupe à la fois l'environnement politique et législatif, qui oblige les centres d'entraînement à prendre en compte certains aspects clés, et le type de contrôle et d'assistance mis en place par les institutions sportives (qui jouent un rôle clé principalement via les fédérations), le plus souvent par l'intermédiaire de cahiers des charges définissant des critères de qualité et par le biais de la formation des entraîneurs.
- Le contrôle interne fait référence aux initiatives prises par les centres d'entraînement eux-mêmes en matière de critères de qualité et de niveau de professionnalisation.
- Ce document consiste en une revue des critères de qualité relatifs au cadre politique et législatif, aux mesures spécifiques prises par les institutions sportives et aux critères suivis par les centres d'entraînement eux-mêmes.



- Introduction
- 1. Critères de qualité relatifs aux systèmes de formation des jeunes sportifs de haut niveau
 - A) Critères de qualité relatifs aux systèmes et aux structures
 - I. Modèles d'organisation
 - II. Existence de cahiers des charges
 - B) Critères de qualité relatifs aux effectifs des centres d'entraînement
 - C) Critères de qualité relatifs aux systèmes de détection des jeunes talents
 - D) Critères de qualité relatifs au financement
- 2. Critères de qualité relatifs au développement personnel des jeunes sportifs de haut niveau
 - A) Critères de qualité relatifs à la formation sportive des jeunes athlètes
 - B) Critères de qualité relatifs à la formation académique et professionnelle
 - C) Critères de qualité relatifs aux services fournis aux athlètes



A) Critères de qualité relatifs aux systèmes et aux structures

I. Critères de qualité liés à l'organisation de la formation

- L'organisation des systèmes de formation des jeunes sportifs de haut niveau dépend de nombreux facteurs : histoire des institutions sportives nationales et locales / clubs, géographie, économie et population du pays, développement économique des différents sports du pays, etc. Chaque fédération, club, collectivité locale doit prendre en compte cet environnement pour mettre en place un système de formation sportive efficace. Cependant, la plupart du temps, la qualité de certains modèles dépend plus de la volonté de chaque structure de formation (centre, club, etc.) de s'impliquer réellement dans une politique de formation saine et efficace que des politiques menées et du soutien apportés par les ministères ou les fédérations.
- Environnement politique et légal
Dans certains pays, en France, en Grande-Bretagne ou en Irlande par exemple, des règlements (lois étatiques ou édictées par les organisations sportives) relatives à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives peuvent apporter un cadre général à l'organisation de la formation des jeunes athlètes de haut niveau.
La plupart des États Membres de l'Union Européenne prend en compte le sport de haut niveau dans son système éducatif (emplois du temps, promotion du sport à l'école...). Douze États Membres ont des classes « sport étude ». Dix-neuf États Membres ont même des écoles spécialisées, n'accueillant que des jeunes sportifs de haut niveau. En Belgique, en Slovénie et au Portugal, un statut spécifique a même été créé pour les jeunes sportifs prometteurs. Enfin, on trouve des centres de formation gérés par des clubs professionnels ou des investisseurs privés en France ou en Grande Bretagne.
- Le rôle des institutions sportives
Les fédérations peuvent mettre en place des politiques visant à contrôler, promouvoir et développer la formation des jeunes athlètes de haut niveau.



Fig 2. Organisation des institutions sportives – rôle des institutions sportives

Pays	Pratiques observées
France	<p>Sports collectifs – Une convention doit régler les relations entre l'association et la société commerciale et permet de garantir un investissement minimum dans la formation des jeunes joueurs. Le décret N° 2001-150 du 16 février 2001 précise le contenu de cette convention.</p> <p>Football – Une partie des droits TV de la Ligue 2 est reversée aux centres de formation. Plus les centres sont structurés et performants, plus ils reçoivent des montants importants.</p>
Royaume Uni	<p>Sport England a mis en place une classification des centres d'entraînement amateurs. Cette classification comporte 5 catégories en fonction de leur développement. L'objectif est principalement de promouvoir un mode de formation respectant la sécurité et la santé des athlètes. En fonction de leur classement, les clubs peuvent percevoir des dons financiers et matériels plus ou moins importants.</p>
Finlande	<p>La « Finnish Central Sport Federation » a mis en place avec les fédérations et d'autres acteurs du sport une politique sportive nationale, qui est mise à jour tous les 3 ou 4 ans. Un volet « sport de haut niveau » est inclus dans cette politique. Chaque fédération a un entretien sur ses résultats chaque automne avec le Ministère de l'Éducation pour analyser tous ses axes de développement.</p>
Espagne	<p>Football – Les équipes réserve peuvent jouer en seconde division, ce qui constitue un avantage pour les dernières étapes de la formation des jeunes joueurs.</p>

- Rôle des centres d'entraînement

En fonction des sports, des pays et des institutions sportives, les centres d'entraînement ont plus ou moins d'autonomie dans leur organisation et leur philosophie.



II. Critères de qualité relatifs à l'existence de cahiers des charges

- La mise en place de cahiers des charge est un facteur clé de succès du développement de la formation sportive dans de nombreux pays. Les cahiers des charges peuvent être très différents de l'un à l'autre : en termes de contenu, en termes d'organisation des contrôles, en termes d'avantages apportés aux centres qui répondent aux exigences, etc.
- Environnement politique et légal
Certains États Membres ont mis en place un certain nombre de lois encadrant la gestion des centres d'entraînement. Ces lois peuvent imposer à ces structures de respecter un cahier des charges.
Par exemple, en France, selon la Loi Buffet de 1999, les centres d'entraînement doivent respecter un certain nombre de critères, contrôlés par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, pour obtenir l'agrément de ce dernier et pouvoir accueillir et entraîner des jeunes sportifs de haut niveau.
- Rôle des institutions sportives
Dans certains États Membres, les fédérations ont la possibilité d'adapter ces textes à leur propre sport. Ceci permet de cumuler la sécurité apportée par le cadre législatif et de respecter les spécificités inhérentes à chaque sport.

Fig. 3. Cahier des charges – rôle des institutions sportives

Pays	Pratiques observées
Plusieurs pays européens	Des cahiers des charges pour les centres d'entraînement des clubs et des fédérations incluant des critères obligatoires (ex : football en France, Finlande, Lettonie, athlétisme en Lituanie...)
Portugal	Basket-ball – Les centres d'entraînements nationaux appliquent des règles en matière de qualification de l'encadrement sportif, de tutorat, de services, de développement personnel et de résultats scolaires.
Slovénie	Judo – Les centres d'entraînement doivent respecter un type de cahier des charges qui définit les conditions d'entraînement et de compétition. Ce cahier des charges intègre des éléments relatifs à l'éducation et aux valeurs éthiques.
Slovénie	Football – Chaque centre d'entraînement régional doit respecter un cahier des charges en ce qui concerne le terrain : il doit posséder un terrain synthétique aux normes UEFA.
Pays européens	Football - UEFA : Clubs Licensing System. En 2004, l'UEFA a mis en place un système de licence attribuée aux clubs respectant certains standards de qualité, notamment dans les domaines de la formation, administratif, juridique et financier. Cette licence est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions européennes organisées par l'UEFA.

- Rôle des centres d'entraînement
En l'absence de textes législatifs ou de règlements fédéraux, certains centres d'entraînement peuvent rédiger et mettre en place leur propre cahier des charges.



- Introduction
- 1. Critères de qualité relatifs aux systèmes de formation des jeunes sportifs de haut niveau
 - A) Critères de qualité relatifs aux systèmes et aux structures
 - B) Critères de qualité relatifs aux effectifs des centres d'entraînement
 - C) Critères de qualité relatifs aux systèmes de détection des jeunes talents
 - D) Critères de qualité relatifs au financement
- 2. Critères de qualité relatifs au développement personnel des jeunes sportifs de haut niveau
 - A) Critères de qualité relatifs à la formation sportive des jeunes athlètes
 - B) Critères de qualité relatifs à la formation académique et professionnelle
 - C) Critères de qualité relatifs aux services fournis aux athlètes



B) Critères de qualité relatifs aux effectifs des centres d'entraînement

- Les effectifs des centres d'entraînement dépendent de nombreux facteurs : population totale du pays, règles du sport, économie du sport, organisation du sport, etc. La taille totale des effectifs en formation a un impact majeur sur les performances d'un sport. Cela peut avoir un impact sur le pourcentage d'athlètes réussissant à atteindre le haut niveau, et sur le niveau sportif atteint par ces même athlètes.
- Environnement politique et légal
Seuls les fédérations et les centres d'entraînement peuvent décider de la taille des effectifs des jeunes sportifs de haut niveau intégrés dans leurs structures.
- Rôle des institutions sportives
Les fédérations peuvent limiter le nombre de jeunes sportifs intégrés dans leurs structures. Certaines fédérations peuvent même imposer aux clubs possédant leur propre centre d'entraînement une taille d'effectif maximum.

Fig. 4. Effectifs – rôle des institutions sportives

Pays	Pratiques observées
Estonie	Audentes engage les meilleurs athlètes du pays à l'âge de 15 ans dans un centre multisports. Une part importante de ces athlètes atteint ensuite le haut niveau.
Lettonie	Basket-ball – La plupart des jeunes engagés dans les centres d'entraînements fédéraux atteignent ensuite le haut niveau.

- Rôle des centres d'entraînement
Certains centres d'entraînement limitent volontairement le nombre de jeunes athlètes en formation intégrant leur structure afin d'intensifier la concurrence, de limiter les coûts de formation, et d'augmenter le pourcentage d'athlètes atteignant le haut niveau.

Fig. 5. Effectifs – rôle des centres d'entraînement

Pays	Pratiques observées
Pays-Bas	Football – Certains clubs ont mis en commun leur structure de formation (Héraclès Almelo et FC Twente Enschede ou encore AGOVV Apeldoorn et Vitesse Arnhem) afin d'améliorer les infrastructures et le niveau sportif et d'augmenter le pourcentage de joueurs atteignant le haut niveau. Autre exemple, les clubs de Fortuna Sittard, FCVVV, MVV Maastricht et de Roda JC ont créé une joint-venture pour entraîner les meilleurs talents de la région de Limburg.



- Introduction
- 1. Critères de qualité relatifs aux systèmes de formation des jeunes sportifs de haut niveau
 - A) Critères de qualité relatifs aux systèmes et aux structures
 - B) Critères de qualité relatifs aux effectifs des centres d'entraînement
 - C) Critères de qualité relatifs aux systèmes de détection des jeunes talents
 - D) Critères de qualité relatifs au financement
- 2. Critères de qualité relatifs au développement personnel des jeunes sportifs de haut niveau
 - A) Critères de qualité relatifs à la formation sportive des jeunes athlètes
 - B) Critères de qualité relatifs à la formation académique et professionnelle
 - C) Critères de qualité relatifs aux services fournis aux athlètes



C) Critères de qualité relatifs aux systèmes de détection des jeunes talents

- La détection de jeunes talents est l'une des composantes essentielles d'un système de formation de jeunes sportifs de haut niveau. Les différents systèmes de détection dépendent, comme les systèmes de formation eux-mêmes, de nombreux facteurs : type de sport, histoire et institutions sportives nationales et locales, géographie et population du pays, économie du sport / pays, etc. Le succès des systèmes de détection des talents dépend de leur capacité à s'adapter à ces spécificités. Il est également clé qu ces systèmes ne soient pas uniquement basés sur des critères sportifs.
- Environnement politique et légal
La plupart des décisions concernant les politiques de détection sont prises par les fédérations.
- Rôle des institutions sportives
Peu d'États Membres ont mis en place des politiques de détection multisports (ces politiques nécessitent une coordination politique et logistique importante avec les établissements scolaires).

Fig. 6. Détection des jeunes talents / multisport – rôle des institutions sportives

Pays	Pratiques observées
Malte	Le Comité Olympique Maltais a mis en place un programme de détection des jeunes athlètes leur permettant de choisir au mieux leur sport en fonction de leurs aptitudes physiques. Ce programme a été conduit en coopération avec la Direction de la Jeunesse dans de nombreux établissements scolaires dans l'ensemble du pays. Les professeurs demandent aux enfants de réaliser un certain nombre d'exercices physiques. Les résultats sont ensuite analysés par des scientifiques (Laboratoire de Diagnostic Fonctionnel) afin de mettre en avant les 3 sports correspondants le plus aux aptitudes physiques de chaque enfant.
Grèce	Chaque année, tous les écoliers âgés de 9 ans réalisent une série de tests physiques dans leur école. En fonction de leur performance, les enfants sont orientés vers des entraîneurs spécialisés dans une discipline et peuvent suivre des entraînements trois fois par semaine. Ils peuvent ensuite intégrer un club local de leur choix.
Slovénie	Les écoles présentent aux élèves un panel de différents sports.
Hors UE (Qatar)	Qatar - Aspire – Le système de cette académie favorise l'observation d'un maximum de jeunes dans le cadre des cours d'éducation physique à l'école.
Hors UE (Australie)	Les professeurs d'éducation physique suivent une formation spécialisée afin de développer leur capacité à pouvoir attribuer le bon sport à un enfant en fonction de ses aptitudes physiques et mentales. Ce programme est coordonné par un responsable régional.



Chaque fédération (surtout les fédérations de sports non professionnels) met en place son propre système de détection (effectif, périmètre de recherche, moyens consacrés, organisation d'événements pour repérer de jeunes talents, supervision de compétitions de jeunes...). Certaines ont mis en place des programmes originaux.

Fig. 7. Détection des jeunes talents / par sport – rôle des institutions sportives

Pays	Pratiques observées
Portugal	Athlétisme – Grande campagne ("Vivo o atletismo") visant à promouvoir l'athlétisme dans les clubs et dans les écoles : compétitions dans toutes les disciplines pour les enfants âgés de 10 à 17 ans.
France	Athlétisme – La fédération lance chaque année l'opération « Urban athlé ». Un mini-stade est monté, dédié à la promotion des différentes disciplines et aux tests pour découvrir de nouveaux talents.
Pologne	Basketball – Opérations portes ouvertes dans les centres d'entraînement et dans les classes sport-études. Cette opération est relayée dans différents médias.

- Rôle des centres d'entraînement

Les centres d'entraînement jouent également un rôle essentiel dans la détection des jeunes talents, surtout dans les sports professionnels où les centres dépensent une part significative de leur budget dans la détection.



- Introduction
- 1. Critères de qualité relatifs aux systèmes de formation des jeunes sportifs de haut niveau
 - A) Critères de qualité relatifs aux systèmes et aux structures
 - B) Critères de qualité relatifs aux effectifs des centres d'entraînement
 - C) Critères de qualité relatifs aux systèmes de détection des jeunes talents
 - D) Critères de qualité relatifs au financement
- 2. Critères de qualité relatifs au développement personnel des jeunes sportifs de haut niveau
 - A) Critères de qualité relatifs à la formation sportive des jeunes athlètes
 - B) Critères de qualité relatifs à la formation académique et professionnelle
 - C) Critères de qualité relatifs aux services fournis aux athlètes



D) Critères de qualité relatifs au financement de la formation

- Le financement de la formation de jeunes sportifs de haut niveau est clé pour la réussite d'un système de formation. Le financement dépend de plusieurs facteurs : l'économie du sport dans le pays concerné, la popularité du sport dans le pays, les résultats obtenus au plus haut niveau, l'implication des pouvoirs publics et des partenaires privés.
- Environnement politique et légal

Le niveau d'implication des pouvoirs publics dans le financement de la formation des jeunes sportifs de haut niveau varie sensiblement d'un État Membre à un autre. L'État, par l'intermédiaire du Ministère en charge du sport de haut niveau, les fédérations et les collectivités locales assurent une partie de ce financement dans la grande majorité des pays de l'Union Européenne. La part privée de l'investissement est prise en charge par les clubs (ce qui est par exemple le cas de beaucoup d'États Membres concernant le football et le basket) et aussi via les loteries nationales dans certains pays (Autriche, Grande Bretagne, République Tchèque, France, Portugal...).

Fig. 8. Financement – Environnement politique et légal

Pays	Pratiques observées
République Tchèque	Une grande partie des recettes des associations sportives provient des dividendes de la société gérant la loterie nationale, Sazka a.s. Cette société est détenue à 1% par la « Czech Sports Association ».

- Rôle des institutions sportives

La plupart des fédérations (et certaines ligue professionnelles) attribuent des moyens financiers et matériels aux structures de formation.

Fig. 9. Financement – Rôle des institutions sportives

Pays	Pratiques observées
Pays Européens	Football - UEFA : Indemnités solidaires de formation versées aux clubs professionnels par la Ligue des Champions. Depuis la saison 1999/2000, l'UEFA a reversé 5 à 6% des revenus de la Ligue des Champions aux clubs professionnels ne participant pas aux phases de groupes. Le but de cette opération est d'apporter un soutien financier aux clubs issus des premières divisions européennes mais aussi des divisions inférieures. Ces indemnités ont également pour but final d'encourager les clubs européens à développer la formation des jeunes joueurs. Ainsi, depuis 2000, plus de 290 millions d'euros ont été investis dans la formation par les clubs grâce à cette indemnité. Chaque année, plus de 700 clubs voient leur programme de formation financé (en partie ou totalement) par cette indemnité. Dans certains États Membres, comme en Pologne ou en Roumanie, les clubs percevant cette indemnité peuvent financer entre 30 et 50% du budget total dédié à la formation. Dans d'autres États Membres, comme en Lituanie, cette indemnité peut représenter de 50 à 75% du budget dédié à la formation.
Pays Européens	Football - UEFA : accord de principe passé entre l'UEFA, la FIFA et la Commission Européenne concernant le système international des transferts de joueurs et les règles FIFA. Un des points fondamentaux parmi tous ceux évoqués pour protéger le développement de la formation dans le football est le bon fonctionnement du système des transferts. Beaucoup de ces règles visent à développer, protéger et promouvoir la formation. Ce système comprend 4 mesures fondamentales visant à protéger la formation des jeunes footballeurs : le mécanisme de solidarité (lors d'un transfert entre deux clubs, 5% des indemnités de transfert payées au club auquel appartenait le joueur doivent être redistribuées aux différents clubs impliqués dans la formation de ce joueur entre 12 et 23 ans, proportionnellement au nombre d'années passées dans ces clubs), l'indemnité de formation, le maintien d'une stabilité contractuelle et les indemnités de transfert (ces indemnités de transfert encouragent les clubs, notamment les plus petits et les moins riches, à poursuivre la formation).

- Rôle des centres d'entraînement

Certains clubs privilégient plus que d'autres la formation et y consacrent donc une partie plus importante de leur budget.



- Introduction
- 1. Critères de qualité relatifs aux systèmes de formation des jeunes sportifs de haut niveau
 - A) Critères de qualité relatifs aux systèmes et aux structures
 - B) Critères de qualité relatifs aux effectifs des centres d'entraînement
 - C) Critères de qualité relatifs aux systèmes de détection des jeunes talents
 - D) Critères de qualité relatifs au financement
- 2. Critères de qualité relatifs au développement personnel des jeunes sportifs de haut niveau
 - A) Critères de qualité relatifs à la formation sportive des jeunes athlètes
 - I. L'athlète
 - Durée de l'entraînement
 - Age minimum pour débiter la pratique sportive intensive
 - Effectifs
 - Recrutement / Origine géographique du jeune sportif
 - II. L'encadrement
 - Formation des entraîneurs
 - Autres
 - III. Les infrastructures
 - B) Critères de qualité relatifs à la formation académique et professionnelle
 - C) Critères de qualité relatifs aux services fournis aux athlètes



A) Critères de qualité relatifs à la formation sportive des jeunes athlètes de haut niveau

L'entraînement sportif est bien sûr l'activité principale des centres.

I. L'athlète

I.1) Durée et période d'entraînement

L'entraînement ne doit altérer ni la santé, ni l'équilibre psychologique, ni la formation scolaire/professionnelle d'un jeune athlète de haut niveau. Ainsi, la durée de l'entraînement peut être un problème dans certains sports (principalement pour les sports à maturité précoce) et la façon dont les centres d'entraînement gèrent ce paramètre peut parfois être crucial.

- Environnement politique et légal

Dans certains États Membres, la durée des entraînements est limitée par certaines lois ainsi que par des conventions collectives (dans certains sports professionnels) ou des consignes officielles diffusées par l'État ou le mouvement sportif. Ces limitations sont principalement mises en place en fonction de l'âge des athlètes et en termes de calendrier (par exemple, des durées minimum entre deux compétitions).

Fig. 10. Durée de l'entraînement – environnement politique et législatif

Pays	Pratiques observées
Belgique	Dans certains sports, les règles mentionnent clairement à quel âge un enfant peut commencer un sport et à quel âge il peut commencer la compétition.
France	Certaines conventions collectives interdisent l'entraînement de nuit (entre 0h00 et 7h00) et imposent des temps de récupération minimum entre deux compétitions/entraînements.
Lettonie	La fréquence et le volume horaire hebdomadaire sont réglementés chez les jeunes en fonction de leur âge.
Slovénie	Le volume d'entraînement pour chacun des cinq sports étudiés dans ce pays est réglementé en fonction de l'âge des jeunes sportifs. Les fédérations, le Ministère de l'Éducation et des Sports et le Comité Olympique slovène ont clairement défini ce volume : 1. Pour les enfants âgés de 6 à 8 ans : au maximum, 240 heures d'entraînement par an, 2. Pour les enfants âgés de 9 à 11 ans : entre 240 et 300 heures par an, 3. pour les jeunes adolescents : entre 300 et 800 heures/an. Pour les jeunes, âgés de 15 à 20 ans, la durée annuelle d'entraînement ne peut dépasser 1110 heures par an. Le programme national d'éducation physique indique que la pratique sportive est contre-indiquée pour des enfants de moins de 6 ans.

- Rôle des institutions sportives

La durée de l'entraînement est souvent fixée par les fédérations, qui connaissent particulièrement bien les spécificités de leur sport. La durée des entraînements varie en fonction des sports et de l'âge des jeunes sportifs.

Certains cahiers des charges spécifient la durée minimale et maximale des entraînements.



Par exemple, la fédération française de basket-ball impose aux centres de formation des clubs de respecter un cahier des charges très rigoureux :

- Entraînement quotidien
- 10 à 12 heures d'entraînement hebdomadaires
- Les joueurs ne peuvent s'entraîner plus de 18 heures par semaine (compétitions incluses)
- Un jour ou deux demi-journées de repos
- Une séance de condition physique par semaine
- Un planning d'entraînement annuel est établi par le coach et validé par le Directeur Technique National.

En Angleterre, en fonction de l'âge des joueurs, une durée minimum d'entraînement (hors compétitions) doit être proposée aux joueurs évoluant au sein des académies de football et, en même temps, un minimum et un maximum de matchs sont autorisés chaque saison.

En outre, dans de nombreux États Membres, et dans de nombreux sports, une distinction est réalisée entre âge de pratique et âge minimum de participation à des compétitions. Dans les États Membres où les centres sont gérés par les fédérations, il revient à ces dernières de fixer la durée des entraînements.

Fig. 11. Durée des séances d'entraînement – rôle des institutions sportives

Pays	Pratiques observées
France	Athlétisme – La fédération et les entraîneurs s'assurent que l'augmentation de la charge de travail pour les jeunes de 15 à 17 ans s'effectue bien étape par étape. Ils évitent de contraindre les jeunes à un entraînement quotidien et essaient d'adapter les charges de travail de manière individuelle (la fédération considère le surentraînement comme un risque majeur).
Grande Bretagne	Football: La participation des mineurs au championnat d'Angleterre est réglementée par la règle C4 de la Football Association anglaise. Rugby: La durée des entraînements est réduite pour les mineurs. Des mesures de protection des mineurs sont appliquées dans tous les centres de formation de haut niveau en Angleterre.
Italie	Chaque fédération fixe le maximum d'heures d'entraînement autorisées.

- Rôle des centres de formation

La durée des entraînements dans le sport de haut niveau est très variable d'un sport à un autre. Dans certains cas, une charge d'entraînement journalière plus importante est nécessaire. C'est le cas des sports très techniques (comme le tennis) ou très spécifique (natation). La politique des centres d'entraînement peut néanmoins avoir une influence sur la durée des entraînements. En effet, les centres ont la responsabilité de personnaliser les séances d'entraînement, adaptées à chaque individu. L'aspect qualitatif de l'entraînement est donc la clé pour limiter le volume horaire. Cependant, ceci est parfois difficilement applicable aux sports collectifs.



I.II) Age minimum pour la pratique sportive intensive

A l'instar de la durée d'entraînement, l'âge auquel un jeune athlète débute la pratique intensive d'un sport pour atteindre le haut niveau ne doit altérer en rien son état de santé, son équilibre psychologique et son parcours scolaire. Cette problématique est très sensible dans les sports à maturité précoce et il est intéressant d'analyser comment les centres d'entraînement traitent cette question. Ceci est d'autant plus important dans la mesure où cette question de l'âge minimum pour la pratique intensive est très délicate puisque, dans de nombreux cas, la différence entre l'âge biologique et l'âge chronologique n'est pas prise en compte.

- Environnement politique et légal

Quelques pays ont mis en place des lois définissant un âge minimum à la pratique sportive intensive. Il est intéressant de constater que parfois certaines règles imposent uniquement un âge minimum de participation d'un athlète aux compétitions avec une équipe nationale.

- Rôle des institutions sportives

Au vu des différences pouvant exister selon les sports, il revient aux fédérations de fixer cet âge minimum dans la plupart des États Membres. Néanmoins, les fédérations se contentent simplement d'émettre des recommandations et non des obligations auprès des clubs et des centres d'entraînement.

Dans les pays où l'entraînement intensif est pris en charge par les fédérations, ce sont ces dernières qui décident quel est l'âge minimum requis pour commencer l'entraînement.

- Rôle des centres de formation

Dans le cas des sports à maturité tardive, la plupart des centres d'entraînement ont intégré le fait qu'il n'était pas nécessaire (voire contreproductif) d'imposer à un jeune sportif de commencer l'entraînement intensif de manière trop précoce.

Dans le cas des sports à maturité précoce, où il est souvent conseillé de commencer l'entraînement intensif très tôt, le plus important n'est peut être pas d'imposer un âge minimum mais de rendre obligatoire l'accompagnement scolaire, psychologique et médical du jeune athlète, souvent éloigné de sa famille.



I.III) Effectifs

Le nombre d'athlètes composant les effectifs des centres d'entraînement a une incidence directe sur la qualité de l'entraînement. Dans certains sports, surtout dans les sports collectifs, les centres d'entraînement recrutent des athlètes qui n'ont pas forcément les qualités nécessaires et ne pourront atteindre le haut niveau. C'est un vrai problème dans la mesure où ces joueurs de complément s'investissent souvent énormément dans leur formation sportive en négligeant, voire en sacrifiant leur formation scolaire et professionnelle, sans pour autant avoir une réelle chance d'atteindre leur objectif. Cela signifie également que le niveau des athlètes n'est pas homogène au sein de ces centres, ce qui constitue un handicap pour construire un programme sportif performant.

- Environnement politique et législatif

Nous n'avons pas récolté d'informations concernant ce point.

- Rôle des institutions sportives

Les fédérations, par le biais des cahiers des charges, s'assurent qu'un nombre minimum ou maximum d'athlètes soit respecté dans les centres. L'effectif des promotions influe également sur le nombre d'entraîneurs requis dans un centre d'entraînement.

- Le cahier des charges rédigé par la fédération anglaise de football concernant les « Académies » impose un nombre maximum de joueurs pour chaque catégorie. Ainsi, des moins de 9 ans aux moins de 14 ans, les promotions ne doivent pas dépasser 30 joueurs, des moins de 15 ans aux moins de 16 ans, elles ne doivent pas dépasser 20 joueurs, des moins de 17 ans aux moins de 21 ans, elles ne doivent pas dépasser 15 joueurs.
- En France, le cahier des charges de la fédération d'athlétisme impose un nombre minimum d'athlètes (6) par centre mais également un ratio d'un entraîneur pour 4 à 15 athlètes.
De la même manière, le cahier des charges du basket-ball français impose aux centres de constituer des promotions d'au moins 5 joueurs et de 15 joueurs au maximum.

Dans les pays / sports où les fédérations sont les principaux responsables de la formation des jeunes athlètes de haut niveau, elles décident des effectifs des meilleurs centres du pays.

- Rôle des centres d'entraînement

La plupart des centres d'entraînement de sports collectifs ont diminué les effectifs de leurs promotions pour se concentrer sur la formation de leurs meilleurs joueurs. Certains centres ont également mutualisé leurs moyens en créant des structures communes, espérant ainsi augmenter le nombre de joueurs atteignant le très haut niveau (cf. page 9 du document). Leur volonté est également d'améliorer l'encadrement des joueurs (médical, services au quotidien,...)



I.IV) Recrutement / Origine géographique du jeune sportif

La prise en compte de l'origine géographique des athlètes par un centre d'entraînement lors du processus de recrutement peut être considérée comme une bonne pratique dans la mesure où il est peut être très difficile et contre-productif pour des athlètes de déménager et vivre loin de leur famille dès le plus jeune âge. Ce problème est d'autant plus important pour les sports à maturité précoce (les jeunes athlètes ont souvent besoin de quitter leur domicile plus tôt), pour les sports d'équipe (il est difficile de rester proche de son domicile s'il n'y a pas d'équipe évoluant au niveau requis) et pour les pays où des populations peuvent vivre loin des centres d'entraînement.

- Environnement politique et législatif

Dans 22 États Membres sur 27, il n'y a aucun règlement concernant l'origine géographique des athlètes. Cependant, dans la pratique, étant donné l'organisation régionale du sport, de nombreux jeunes athlètes trouvent souvent un club à proximité de leur domicile parental.

- Rôle des institutions sportives

Dans un État Membre, la fédération de football a mis en place un règlement interdisant les transferts qui obligerait des joueurs de moins de 14 ans à déménager de leur région de domicile.

En Angleterre, le cahier des charges des centres de formation des clubs professionnels (« Académies ») stipule, sur le fondement de l'article 19 du Règlement FIFA concernant les transferts de joueurs, qu'un joueur âgé de moins de 18 ans ne peut s'engager dans un centre d'entraînement à plus d'une heure et demie de son domicile:

- qu'à partir de 16 ans,
- si un programme d'éducation complet est mis en place,
- et s'il n'est pas licencié dans un autre club professionnel.

- Rôle des centres entraînement

La politique des centres est très différente d'un sport et d'un État Membre à l'autre. Dans certains pays, les centres se concentrent davantage sur la formation d'athlètes locaux. Dans le football, par exemple, les centres de formation ont des approches très différentes : certains se concentrent essentiellement sur la région alors que d'autres mènent des politiques de recrutement aux quatre coins du pays voire aux quatre coins du monde (malgré les statistiques réalisées par de nombreux centres montrant que les joueurs locaux arrivent plus souvent à devenir professionnels).



II. Critères de qualité relatifs à l'encadrement des athlètes

II.1) Formation et formation continue des entraîneurs

Les entraîneurs sont l'un des facteurs clés de succès d'un centre d'entraînement. Leur responsabilité dans la réussite du centre est très importante : celle-ci s'étend de la politique de recrutement à la finalisation de la formation d'un athlète avant son passage dans l'élite. Les entraîneurs ont parfois l'avenir (sportif mais aussi professionnel) de certains athlètes entre leurs mains. Il est donc indispensable qu'ils puissent bénéficier d'une formation de haut niveau (pour comprendre les risques qu'un athlète de haut niveau peut encourir, et pas seulement les risques liés à l'entraînement) et d'une formation continue de qualité (la science de l'entraînement est une science assez récente et des nouvelles méthodes d'entraînement sont identifiées chaque année).

- Environnement politique et législatif

Certains États Membres ont mis en place des règlements juridiques spécifiant les prérequis de formation nécessaires pour qu'une personne soit apte à intégrer le staff médical d'un centre, à devenir entraîneur (diplômes, formation pratique, ...), à gérer un centre d'entraînement, à devenir un cadre au sein d'une fédération.

Certains ont également mis en place des formations continues régulières et obligatoires si un entraîneur souhaite conserver sa licence.

- Rôle des institutions sportives

Dans certains États Membres, à côté des textes légaux, les fédérations sportives peuvent adopter des règlements adaptés aux spécificités de leur sport.

Ce système a l'avantage d'offrir la sécurité du système légal et de prendre en compte les spécificités du sport.

La plupart des cahiers des charges rédigés par les fédérations prennent en compte la formation des entraîneurs et imposent aux centres de recruter un certain nombre d'entraîneurs en fonction de leurs effectifs.

En France, en athlétisme, le cahier des charges des centres d'entraînement régionaux impose à ces derniers que leur choix d'entraîneurs soit validé par la direction technique nationale et qu'ils doivent avoir des diplômes valables en athlétisme. En basket-ball, d'après le cahier des charges de la fédération, il est obligatoire que les centres de formation aient :

- 1 entraîneur diplômé à temps plein, dédié aux joueurs du centre de formation (Diplôme de 2ème degré (sur 3))
- 1 entraîneur assistant diplômé (Diplôme de 1er degré (sur 3))

En Angleterre, le cahier des charges pour les centres d'entraînement des clubs professionnels (« Académies ») impose aux centres un niveau minimal pour le staff :

- Un nombre suffisant d'entraîneurs (à temps plein ou à temps partiel) pour avoir au minimum un entraîneur pour 10 joueurs à chaque entraînement,
- Un entraîneur spécialisé de gardiens de but (à temps plein ou à temps partiel).



- Les assistants des managers d'Académies doivent également posséder une licence UEFA- A valide. Les autres entraîneurs assistants doivent posséder une licence UEFA-B en plus des diplômes attribués par la fédération anglaise en fonction des catégories d'âge entraînés :
 - Un diplôme valide « F.A. Youth Coaches Award – Junior » pour les catégories moins de 9 et moins de 12 ans.
 - Un diplôme valide « F.A. Youth Coaches Award – Intermediate » pour les catégories moins de 13 et moins de 16 ans.
 - Un diplôme valide « F.A. Youth Coaches Award – Youth » pour les catégories moins de 17 et moins de 21 ans.

Autres bonnes pratiques observées :

Fig. 12. Formation continue des entraîneurs – rôle des institutions sportives

Pays	Pratiques observées
Finlande	Football – Les entraîneurs doivent participer à des séminaires de formation continue au moins tous les deux ans pour voir leur licence d'entraîneur reconduite. Football – Une fois par an, tous les managers et les entraîneurs des centres de formation sont convoqués à un séminaire (le "talent academy seminar"), qui a lieu à l'occasion d'un tournoi réunissant tous les centres d'entraînement. Il leur est alors possible de partager certaines bonnes pratiques.
Autriche	Basketball – Les entraîneurs doivent assister au moins une fois par an à une session de formation pour que leur licence soit reconduite la saison suivante.
Lettonie	Les licences d'entraîneurs sont renouvelées tous les 4 ans, à condition que les entraîneurs suivent 60 heures de formation continue.
France	Football – Un diplôme spécial a été mis en place pour entraîner les jeunes footballeurs dans les centres de formation (1000 heures de formation sur 2 ans). Chaque centre doit engager au moins un entraîneur possédant ce diplôme.
Portugal	Gymnastique – Des camps d'entraînement sont organisés avec des athlètes et des entraîneurs étrangers afin de partager certaines bonnes pratiques.
Grèce	Basketball – Les entraîneurs peuvent être envoyés à l'étranger pour suivre les séminaires de formation continue organisés par la FIBA.
Hongrie	Basketball – Un DVD contenant des sessions de formation continue est envoyé aux entraîneurs.
Slovénie	Judo – Toutes les deux semaines, entraîneurs et athlètes peuvent assister à des conférences afin de partager expériences et bonnes pratiques.
Pologne	Escrime – La formation continue est organisée comme suit : deux semaines de formation, examen écrit, préparation d'une thèse
Pays Européens	Football – UEFA : L'UEFA a mis en place un système d'équivalence des diplômes au niveau européen (Licences A&B – 120 heures de formation; Licence Pro – au moins 240 heures de formation). L'UEFA organise également de nombreux forums, conférences, pour les entraîneurs des fédérations européennes affiliées pour leur permettre d'améliorer leur niveau de compétence et de partager leurs expériences avec des entraîneurs de très haut niveau ou avec des Directeurs Techniques Nationaux. Le but de ces rencontres est au final de hausser le niveau de la formation des jeunes dans toutes les fédérations.



Certaines fédérations organisent également des sessions de formation multisports.

Fig. 13. Formation continue des entraîneurs / multisports – rôle des institutions sportives

Pays	Pratiques observées
Lettonie	Le centre de formation des entraîneurs (Latvia Coach Further Education) a récemment été créé. Il regroupe des entraîneurs issus de sports différents dans des séances de formation continue communes (les cours de Niveau C sont principalement dédiés à l'entraînement des jeunes athlètes).
Slovénie	Le Comité Olympique organise des programmes de formation annuels pour chaque sport.
Danemark	Team Denmark propose des programmes de formation aux entraîneurs et autres officiels de tous les sports.

- Rôle des centres d'entraînement

Les centres attribuent une importance toute particulière à la formation de leurs entraîneurs mais ont cependant, à l'exception des sports collectifs professionnels (principalement en football), des contraintes budgétaires, parfois importantes dans certains pays, qui peuvent affecter la qualité de la formation des entraîneurs.



II.II) Équipe d'encadrement

La qualité du reste du staff d'encadrement est aussi très importante dans la mesure où les membres de cet encadrement ont des relations directes avec les jeunes athlètes. Certains sont directement en charge du suivi médical ou psychologique, des domaines très sensibles. Ainsi les médecins, kinésithérapeutes, psychologues, préparateurs mentaux, nutritionnistes, préparateurs physiques, qui sont au contact des athlètes quotidiennement, doivent avoir un niveau de qualification adapté. Il est également très important que l'ensemble du staff sportif et extra-sportif délivre des messages homogènes aux sportifs (au niveau des objectifs de progression, des périodes de repos à respecter, du temps de récupération après une blessure, etc.)

- Environnement politique et juridique

Seulement deux États Membres réglementent la formation requise pour les équipes encadrant les sportifs de haut niveau en formation. Dans les autres États Membres, ces professions sont déjà réglementées et ne suivent donc pas de réglementations particulièrement spécifiques au sport.

Fig. 14. Autres membres de l'encadrement – Environnement politique et juridique

Pays	Pratiques observées
Hongrie	Le règlement 157/2004 du gouvernement liste les qualifications requises pour encadrer certains sports.

- Rôle des institutions sportives

Dans certains pays, les formations requises pour l'équipe d'encadrement sont fixées par les fédérations elles-mêmes. Ces pré-requis concernent le plus souvent le staff médical.

En France, les Pôles Espoirs (centres d'entraînement régionaux) d'athlétisme doivent respecter un cahier des charges précis en ce qui concerne l'encadrement des jeunes athlètes :

- Encadrement médical : le centre doit signer une convention avec un médecin, certifiée par le médecin de la fédération. Dans le cadre de cette convention, le centre médical donne un accès prioritaire aux sportifs du Pôle Espoir. Le médecin devra travailler en collaboration avec le médecin fédéral en ce qui concerne le suivi régulier des athlètes du centre.
- Une même convention doit être signée avec un cabinet de kinésithérapie.



En Angleterre, le cahier des charges des centres de formation de football (Académies de football) mentionne que :

- Le staff sous contrat avec les centres doit obligatoirement suivre chaque année un minimum de 36 heures de formation continue (formations prises en charge et animées par chaque club). Le club peut être contrôlé sur demande de la fédération pour vérifier que ces formations ont bien été effectuées. Les membres concernés sont les conseillers d'éducation, les éducateurs sociaux, les psychologues, les assistants du manager...
- L'équipe d'encadrement des centres d'entraînement d'un club de football professionnel en Angleterre doit au minimum être constitué de :
 - Un manager à plein temps, qui doit être en possession d'une licence valide,
 - Un assistant manager à plein temps en charge de toutes les catégories d'âge de moins de 16 ans,
 - Un kinésithérapeute à plein temps,
 - Un thérapeute (équivalent temps plein), ayant l'obligation d'informer la fédération sur les éventuelles blessures et le traitement prescrit,
 - Un conseiller d'éducation, enseignant diplômé du primaire ou du secondaire,
 - Un médecin (disponible sur simple appel).

Fig. 15. Autres membres de l'encadrement – rôle des institutions sportives

Pays	Pratiques observées
France	Basket-ball – Le cahier des charges de la fédération stipule qu'un manager doit être nommé à la tête d'un centre d'entraînement. Son rôle est de prendre en charge toutes les tâches n'ayant pas de rapport avec le sportif (administratif, budget, intendance, ...)
Belgique	En Wallonie, directeurs, entraîneurs et managers doivent suivre des formations spécifiques.
Lettonie	La « Latvian Olympic Unit » est particulièrement importante pour les sports individuels (qui ne sont pas toujours en capacité d'offrir un soutien complet aux athlètes) : les athlètes peuvent venir y passer différents tests et être conseillés dans leur entraînement.
Lituanie	Promotion de la professionnalisation du staff technique : attribution de prix aux meilleurs masseurs, kinésithérapeutes et scientifiques.
Grande – Bretagne	Rugby, Football - Les fédérations de football et de rugby obligent les « académies » à adopter un code de conduite pour les membres du staff.

- Rôle des centres d'entraînement

Le recrutement du staff dépend principalement du budget des structures de formation (lequel dépend souvent des aides financières publiques pour les sports amateurs et de la popularité du sport pour les sports professionnels) et de la philosophie du centre en la matière. Par exemple dans le football, et ce dans de nombreux pays, de nombreux centres de formation ont les moyens d'engager un psychologue pour suivre leurs joueurs, cependant peu de centres ont fait ce choix.



III. Critères de qualité relatifs aux infrastructures

La qualité des infrastructures n'est pas une condition « sine qua non » sauf pour certains sports qui requièrent des infrastructures spécifiques (ex : ski). Néanmoins, c'est un sujet qui doit être pris en compte dans la mesure où la sécurité des jeunes athlètes doit être assurée et ces derniers doivent pouvoir s'entraîner dans de bonnes conditions.

- Environnement politique et législatif

Dans la plupart des États Membres, l'Etat occupe un rôle substantiel dans le financement des infrastructures sportives destinées à l'entraînement des jeunes athlètes.

- Rôle des institutions sportives

Dans de nombreux États Membres, les fédérations sportives imposent aux centres d'entraînement de respecter certains standards de qualité en ce qui concerne leurs infrastructures d'entraînement, tant au niveau de la construction que de la maintenance et du matériel d'entraînement utilisé, dans le but d'améliorer l'entraînement des jeunes athlètes. La plupart des cahiers des charges intègrent des critères de qualité relatifs aux infrastructures.

Par exemple en Angleterre, le cahier des charges de la fédération de football prévoit que les centres possèdent :

- Un nombre de terrains en herbe proportionnel au nombre d'équipes. Par exemple, pour 5 ou 6 équipes, le centre devra posséder 3 terrains en herbe,
- Un terrain artificiel outdoor,
- Un terrain couvert mesurant 60 yards par 40 (environ 55 mètres par 36,4),
- Des espaces dédiés au suivi médical,
- Des vestiaires, douches et toilettes en bon état,
- Des espaces dédiés au travail scolaire pouvant accueillir 40 personnes,
- Un salon pour les parents,
- Un dossier informatisé pour chaque joueur,
- Accès aux courriels et des ordinateurs reliés à Internet, spécialement aux sites de la fédération et de la ligue professionnelle.

Fig. 16. Autres membres de l'encadrement – rôle des centres d'entraînement

Pays	Pratiques observées
Slovénie	Football – Chaque centre régional doit posséder un terrain artificiel aux normes UEFA.
France	Athlétisme – Le cahier des charges rend obligatoire la présence : <ul style="list-style-type: none"> • d'une piste synthétique homologuée par la fédération internationale (IAAF) (400m / Aires de lancer / Protection), • de matériel complet (par exemple haies, matériel de lancer) certifié par l'IAAF, • d'une salle de musculation et de condition physique : garantir un accès régulier à une salle comportant au moins 3 modules de musculation différents.
France	Basket-ball – Le cahier des charges rend obligatoire la présence : <ul style="list-style-type: none"> • d'un terrain homologué par la fédération pour les compétitions, • d'une salle de réunion, • d'une salle de musculation et d'une salle dédiée à la préparation physique, • d'un bureau pour les entraîneurs.



- Introduction
- 1. Critères de qualité relatifs aux systèmes de formation des jeunes sportifs de haut niveau
 - A) Critères de qualité relatifs aux systèmes et aux structures
 - B) Critères de qualité relatifs aux effectifs des centres d'entraînement
 - C) Critères de qualité relatifs aux systèmes de détection des jeunes talents
 - D) Critères de qualité relatifs au financement
- 2. Critères de qualité relatifs au développement personnel des jeunes sportifs de haut niveau
 - A) Critères de qualité relatifs à la formation sportive des jeunes athlètes
 - B) Critères de qualité relatifs à la formation académique et professionnelle
 - I. Enseignement obligatoire
 - II. Arrangements pour combiner formation scolaire et formation sportive
 - C) Critères de qualité relatifs aux services fournis aux athlètes



B) Critères de qualité relatifs à la formation académique et professionnelle

La formation scolaire des jeunes athlètes est un point majeur à analyser car :

- Une majorité de jeunes sportifs qui intègrent les centres d'entraînement n'atteindront jamais le haut niveau,
- Parmi ceux qui réussissent à atteindre le haut niveau, peu pourront subvenir à leurs besoins uniquement grâce au sport,
- Enfin, ceux qui ont pu vivre du sport pendant leur carrière, doivent rapidement réussir leur reconversion.

I. Enseignement obligatoire

Le premier critère de qualité en matière de formation académique est l'enseignement obligatoire.

Le sport représente aujourd'hui tellement dans notre société que de nombreux jeunes athlètes (et leurs familles) sont prêts à arrêter l'école pour atteindre le haut niveau, en pensant se donner ainsi davantage de chances de succès. Ce genre de décision peut s'avérer dramatique dans la mesure où elles sont prises à un moment où les athlètes ne savent pas s'ils pourront atteindre l'élite.

- Environnement politique et législatif

Dans les 27 États Membres, des textes législatifs réglementent la durée de l'enseignement obligatoire. Celle-ci peut aller de 5 à 18 ans. En moyenne, sa durée est de 9 ans. En Lituanie, en Italie, aux Pays-Bas et en Grande Bretagne, l'enseignement est obligatoire à partir de 5 ans. En Hongrie, l'école est obligatoire jusqu'à 18 ans, ce qui peut également être le cas en Irlande et en Pologne en fonction des filières. Dans la plupart des États Membres, la fin de l'enseignement obligatoire se situe vers 15-16 ans.

- Rôle des institutions sportives

Généralement, les cahiers des charges mis en place par un certain nombre de fédérations nationales n'obligent pas les jeunes athlètes de haut niveau à poursuivre leurs études au-delà de l'âge minimum réglementaire en vigueur dans le pays. Parmi les quelques cahiers des charges qui imposent des critères en matière scolaire, on retrouve par exemple le football finlandais, tous les sports en France, les « sports schools » et le football en Lettonie.

Dans un certain nombre de pays, les « sports schools » sont les meilleurs centres d'entraînement. Ces écoles imposent aux jeunes athlètes de haut niveau de poursuivre leurs études, les contraignant à combiner entraînement intensif et cursus scolaire, même au-delà du cursus scolaire obligatoire.

Fig. 17. Enseignement obligatoire – rôle des institutions sportives

Pays	Pratiques observées
Pays Européens	Football – UEFA : Système de Licences clubs : les candidats à la licence UEFA doivent s'assurer que chaque jeune de son centre de formation a la possibilité de suivre l'enseignement obligatoire selon les lois en vigueur dans le pays et que chaque joueur a les moyens de poursuivre sa formation extra-sportive (scolaire ou professionnelle).
France	Rugby : Le cahier des charges rédigé conjointement par la fédération et la ligue professionnelle impose à tous les joueurs inscrits dans les centres d'entraînement des clubs professionnels de suivre une formation scolaire ou professionnelle. Ceci est mis concrètement en place par le biais de la signature d'une convention de formation entre le joueur et son club formateur.



- Rôles des centres d'entraînement

Les centres d'entraînement n'obligent généralement pas les jeunes athlètes à poursuivre leurs études au-delà de l'âge minimum mais une part importante entre eux font des efforts significatifs pour inciter les jeunes à finir leurs études secondaires.

II. Arrangements pour combiner formation scolaire et formation sportive

Le principal critère de qualité que l'on peut attendre d'un centre d'entraînement est sa capacité à concilier au mieux les emplois du temps sportif et scolaire.

Ces arrangements pour combiner sport et études peuvent être de différentes natures :

- Réduction du nombre d'heures de cours - possibilité pour l'athlète d'être dispensé de certains cours,
- Cursus scolaire adapté (exemple : réaliser une année scolaire sur deux ans ou plus)
- Soutien scolaire individuel, pour les devoirs et pour le rattrapage des leçons manquées,
- Enseignement à distance,
- Planning d'examens adapté, possibilité de repousser certaines sessions d'examens,
- etc.

Ces arrangements sont décisifs pour les résultats scolaires des athlètes. Pour atteindre le haut niveau, dans toutes les disciplines, les athlètes doivent en effet être capables d'absorber des charges de travail intensives (dès le plus jeune âge dans le cas des sports à maturité précoce), ce qui requière un investissement personnel considérable.

- Environnement politique et législatif

Enseignement secondaire : De nombreux États Membres essaient de permettre aux athlètes de mieux concilier résultats scolaires et entraînement sportif en mettant en place des « sports schools » où ils peuvent bénéficier de programmes scolaires adaptés à l'entraînement sportif (c'est le cas dans plusieurs pays : l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la République Tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la France, les Pays Bas, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie l'Espagne, la Suède, le Royaume-Uni...). Les athlètes y bénéficient de plusieurs dispositifs. Ces « sports schools » peuvent être soit multi-sports ou dédiées à un seul sport. Dans les pays qui ne bénéficient pas du système des « sports schools », les sportifs de haut niveau bénéficient d'un statut spécifique leur offrant certains droits. Ces athlètes se voient offrir des bourses d'études, des emplois du temps et des sessions d'examens flexibles, la possibilité d'être davantage absents que les étudiants classiques en raison des compétitions.

Fig. 18. Aménagement pour combiner lycée et sport de haut niveau – rôle des institutions sportives

Pays	Practice
Autriche	Système scolaire spécifique aux jeunes sportifs de haut niveau au Lycée avec des cours démarrant à 11h30 et finissant à 16h30, incluant une année d'études additionnelle.
Estonie	A Audentes, principal centre d'entraînement du pays, il est possible de rallonger la durée du cursus scolaire.
Espagne	Grandes villes / Athlétisme : les meilleurs centres d'entraînement ont des établissements secondaires sur site, ce qui limite le temps passé dans les transports.
Finlande	En Finlande, les écoles spécialisées et les instituts sportifs sont très flexibles et offrent aux jeunes sportifs de haut niveau la possibilité de combiner sport et études.



Au niveau de l'enseignement supérieur : Certaines universités ont mis en place des filières délivrant des diplômes d'entraîneurs ou d'autres professions dans le domaine du sport. Cependant, de manière générale, ces filières proposent très peu d'aménagements.

Fig. 19. Aménagements proposés pour suivre des cours à l'université – environnement politique

Pays	Pratiques observées
Allemagne	Plus de 100 universités autorisent les sportifs de haut niveau à prolonger leur cursus.

- **Rôle des institutions sportives**

Certaines fédérations ont créé des académies sportives afin de pouvoir combiner au mieux enseignement scolaire et formation sportive. Ces académies offrent aux jeunes sportifs de haut niveau toute une panoplie de services allant du suivi médical à de la gestion de carrière, grâce à la participation d'instituts de formation, de clubs locaux et de divers organisations.

Tous les cahiers des charges des fédérations ne prévoient pas de mesures permettant de mieux combiner l'enseignement scolaire et la formation sportive. Par exemple, en Angleterre, le système « Clubmark » n'a pas d'impact direct sur ce sujet ; c'est la fédération de football qui a mis en place des critères obligatoires en matière de scolarité au travers de son cahier des charges à l'attention des centres d'entraînement des clubs professionnels : chaque centre de formation doit offrir une formation adaptée à ses joueurs, au primaire, au secondaire et au niveau universitaire.

La France est l'un des rares pays à imposer, via les cahiers des charges des fédérations, des critères en matière d'éducation dans tous les sports. Chaque centre d'entraînement régional doit signer un accord de partenariat avec un établissement scolaire local où les athlètes peuvent suivre leur scolarité ; l'objectif de cette convention est de simplifier les emplois du temps des athlètes, d'offrir un planning d'examens souple en période de compétition et d'apporter du soutien scolaire. Dans le basket-ball, une personne doit être affectée au suivi scolaire des joueurs. Cette personne doit nécessairement avoir une expérience significative dans ce domaine. Si un joueur éprouve des difficultés, un système de tutorat personnalisé doit être mis en place. Les centres d'entraînement de rugby ont mis en place différents arrangements pour combiner sport et études, dont notamment la possibilité pour les joueurs de suivre des cours à distance pendant les périodes de compétition.

Au Portugal, les centres d'entraînement nationaux mettent en place des classes et des emplois du temps spéciaux pour les jeunes sportifs de haut niveau.

Ces cahiers des charges s'appliquent le plus souvent à l'enseignement secondaire et rarement à l'enseignement supérieur.



- Rôle des centres d'entraînement

Les centres d'entraînement font généralement des efforts pour soutenir leurs athlètes.

Les critères de qualité dépendent principalement :

- des relations existant avec les établissements scolaires aux niveaux local et national,
- du budget des centres,
- de la philosophie et des orientations prises par les centres.

Certains centres de d'entraînement parviennent à très bien combiner la formation scolaire et la formation sportive jusqu'au lycée mais cela devient nettement plus difficile à l'université. C'est un problème très sensible dans la mesure où les athlètes qui arrêtent les études pendant 2 ou 3 ans entre 18 et 21 ans auront beaucoup de mal à reprendre leurs études ensuite s'ils ne poursuivent pas une carrière sportive. La situation est également pénalisante pour le niveau sportif général dans de nombreux pays / disciplines dans la mesure où un pourcentage significatif d'athlètes décident d'abandonner l'entraînement à cet âge-là pour se consacrer entièrement aux études.

Fig. 20. Dispositifs pour combiner entraînement sportif et succès scolaire – Rôle des centres d'entraînement

Pays	Pratiques observées
France	Rugby : Les centres d'entraînement nationaux ont mis en place différents systèmes pour permettre aux sportifs de mener de front sport et études, avec par exemple la mise en place d'un programme d'enseignement à distance en période de compétition.
Portugal	Basket-ball : Les centres d'entraînement nationaux mettent en place des classes spéciales et des emplois du temps adaptés, avec du soutien scolaire individualisé.
Hors Union Européenne (Sénégal)	Football – L'association Diambars travaille sur la mise en place d'un logiciel très développé en matière d'e-learning, en intégrant une pédagogie très innovante.



- Introduction
- 1. Critères de qualité relatifs aux systèmes de formation des jeunes sportifs de haut niveau
 - A) Critères de qualité relatifs aux systèmes et aux structures
 - B) Critères de qualité relatifs aux effectifs des centres d'entraînement
 - C) Critères de qualité relatifs aux systèmes de détection des jeunes talents
 - D) Critères de qualité relatifs au financement
- 2. Critères de qualité relatifs au développement personnel des jeunes sportifs de haut niveau
 - A) Critères de qualité relatifs à la formation sportive des jeunes athlètes
 - B) Critères de qualité relatifs à la formation académique et professionnelle
 - C) Critères de qualité relatifs aux services fournis aux athlètes
 - I. Surveillance médicale et psychologique
 - Prévention spécifique du dopage
 - Surveillance médicale et nutritionnelle
 - Maintien de l'équilibre psychologique de l'athlète
 - Protection des jeunes athlètes en cas de blessure
 - II. Protection des athlètes mineurs
 - III. Aspects relatifs au droit du travail
 - IV. Transmission des valeurs fondamentales du sport et éthiques
 - V. Développement personnel
 - VI. Gestion de carrière et reconversion
 - VII. Support financier et dans la vie quotidienne
 - Rémunérations, bourses
 - Logement, équipements
 - Sécurité social et retraite



C) Critères de qualité relatifs aux services fournis aux jeunes athlètes de haut niveau

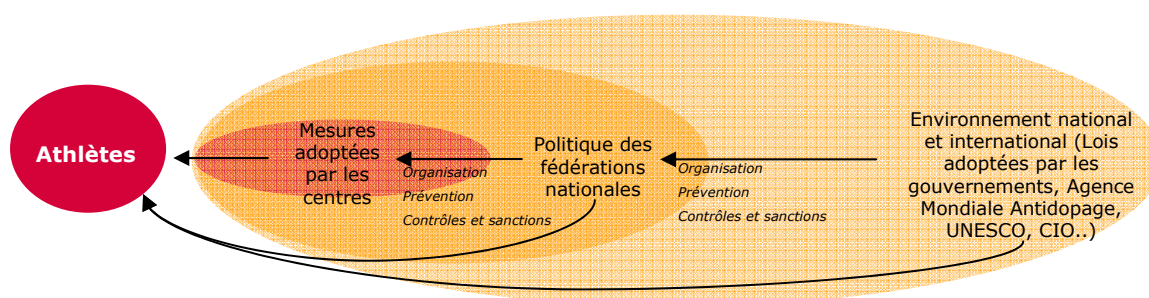
I. Surveillance médicale et équilibre psychologique des jeunes athlètes

I.1) Programmes de prévention spécifique du dopage

Le dopage est actuellement l'une des plus grandes menaces pour le sport et pour les athlètes eux-mêmes. Ainsi, la prévention des pratiques dopantes devrait être l'un des enjeux majeurs des centres d'entraînement formant des jeunes sportifs de haut niveau. Cependant, en fonction des sports et des pays, la prévention du dopage n'est parfois pas la priorité des centres, qui doivent gérer de nombreuses tâches au quotidien, et n'ont pas toujours les moyens appropriés pour la prévention.

Il existe trois types de mesures permettant de lutter contre le dopage : mesures politiques (structures, lois...), les actions de prévention et de contrôle, et les sanctions disciplinaires.

Fig. 21. Fonctionnement politique de la lutte contre le dopage



- Environnement politique et légal

22 États Membres de l'Union Européenne, membres de l'UNESCO, ont ratifié la Convention internationale contre le dopage dans le sport à Paris le 19 Octobre 2005. Adoptée à l'unanimité par la Conférence générale de l'Unesco, cette convention harmonise les règlements concernant le dopage dans tous les sports et dans tous les pays. Dotée d'un caractère juridique de droit public contraignant, elle offre un cadre légal à tous les gouvernements pour agir et contraint ses États signataires à prendre les mesures nécessaires pour que les principes du code mondial antidopage adopté par l'Agence mondiale antidopage (AMA) en 2003 soient respectés.

L'Agence Mondiale Antidopage met à jour chaque année la liste des produits dopants interdits.

La plupart des pays n'ont pas de règlement spécifique à la lutte antidopage chez les jeunes athlètes.

Certains États Membres ont leur propre agence nationale antidopage indépendante, qui travaille en collaboration avec l'Agence Mondiale Antidopage et le CIO, et parfois applique des règles spécifiques au pays.

Dans certains pays, les athlètes doivent signer une charte antidopage et accepter d'être soumis à des contrôles si leur centre d'entraînement / club, ou eux-mêmes, perçoivent des subventions publiques.

- Rôle des institutions sportives

Dans certains États Membres, les fédérations peuvent être en charge des programmes de prévention du dopage.



Le rôle des fédérations recoupe principalement :

- Un rôle organisationnel :
 - Tous les pays / sports appliquent les règles des fédérations internationales,
 - Les entraîneurs ont un rôle central dans la lutte contre le dopage et la promotion d'un sport propre. Dans certains pays, la notion de prévention du dopage peut faire partie de leur formation.
- Un rôle de prévention :
 - Dans de nombreux États Membres, les fédérations distribuent des tracts/brochures aux clubs/centres d'entraînement.
 - Dans certains pays, elles organisent des séminaires pour les managers de centres, les entraîneurs de clubs et les entraîneurs nationaux.
- Un rôle de contrôle et de sanction :
 - Dans la plupart des pays, les fédérations contrôlent les membres des équipes nationales.
 - Dans certains pays seulement, des contrôles inopinés sont réalisés pendant les compétitions et les entraînements.
 - En Grèce, en athlétisme, tous les records nationaux des catégories de jeunes doivent avoir donné lieu à à un contrôle antidopage pour être validés.

Certains cahiers des charges prévoient des mesures obligatoires pour la prévention du dopage. En France, en athlétisme, dans les centres régionaux, lors de chaque début d'année, tous les athlètes assistent à une conférence animée par le manager et le médecin de la fédération concernant la prévention du dopage.

Fig. 22. Prévention spécifique du dopage – Rôle des institutions sportives

Pays	Pratiques observées
Roumanie	L'agence anti-dopage roumaine organise des conférences en collaboration avec les services antidopage de la fédération de football pour les médecins de clubs, les entraîneurs, les jeunes joueurs pour leur expliquer les dangers provoqués par les pratiques dopantes. Des tracts sont publiés et distribués. Des contrôles inopinés sont aussi réalisés dans le cadre les matchs et d'entraînements.
Slovénie	Des séances spéciales d'information ayant pour thème la prévention du dopage sont organisées par les centres.
Hongrie	Les athlètes qui intègrent les programmes nationaux doivent signer une charte antidopage .

- Rôle des centres d'entraînement

Le rôle des centres d'entraînement recoupe principalement :

- Un rôle organisationnel :
 - La plupart des centres réalisent des analyses médicales régulièrement, toutefois, dans la plupart des cas, ces analyses ne sont pas assez approfondies pour détecter des substances dopantes.



- Un rôle de prévention :
 - Dans la plupart des pays, on retrouve un dialogue de qualité entre les athlètes et les entraîneurs en matière de lutte anti-dopage (néanmoins, les entraîneurs ne bénéficient pas toujours du savoir-faire nécessaire pour remplir parfaitement ce rôle).
 - Dans certains pays, les athlètes doivent signer une charte antidopage.
 - Les dispositifs de qualité permettent également des actions de prévention par l'équipe médicale, que les produits soient sur la liste des produits dopants ou non.
 - Dans certains centres, le management fait intervenir des personnes issues du secteur extra sportif dans le cadre de cours / conférences sur le dopage (policiers, pompiers, docteurs, infirmières).
 - Les centres peuvent distribuer des tracts / brochures chaque année rappelant les règlements général et interne en ce qui concerne le dopage (la plupart du temps, ils relaient les initiatives des fédérations).
- Un rôle de contrôle et de sanction :
 - La plupart des centres appliquent des sanctions très sévères aux jeunes sportifs ayant eu recours à des substances interdites (tabac, dopage, alcool).

I.II) Suivi médical et nutritionnel

Un suivi médical rigoureux est indispensable dans la mesure où le sport de haut niveau sollicite énormément le corps des athlètes.

Dans certains sports, les centres doivent redoubler d'attention pour surveiller les jeunes sportives d'un point de vue médical.

- Environnement politique et législatif
La situation des 27 États Membres de l'Union Européenne est très variable : alors que certains États Membres ont adopté des mesures très strictes en ce qui sur ce sujet, d'autres ne disposent d'aucune règle en la matière et laissent le soin aux fédérations de fixer les règles, ce qui peut représenter un risque pour les jeunes athlètes. Cinq États Membres n'ont aucune réglementation sur ce sujet.
- Rôle des institutions sportives
Peu de pays ont mis en place des règlements en la matière. Certains cahiers des charges intègrent un volet concernant la surveillance médicale.



En France, en athlétisme, les centres régionaux doivent signer un accord de partenariat avec un hôpital privé ou public pour mener à bien 2 à 3 fois par an des examens médicaux complets. Quand le centre est situé dans une structure dépendant du Ministère des Sports, ce suivi peut être réalisé directement en son sein.

En France, les centres de formation des clubs professionnels de basket-ball doivent respecter un nombre important de critères :

- Prévention des blessures :
 - Nomination d'un médecin responsable du centre,
 - Un dossier médical par joueur, mis à jour par le médecin du club,
 - Les joueurs doivent pouvoir rendre visite au médecin chaque jour,
 - Le médecin doit se rendre au centre au moins une fois par semaine,
 - Les soins de kinésithérapie doivent être effectués par le kinésithérapeute du club ou par un kinésithérapeute avec qui une convention a été signée.

- Suivi médical :
 - Un examen clinique complet au début de la saison comprenant : un rendez-vous avec un médecin avec pour objet les anciennes blessures et les antécédents familiaux, un test d'effort, un électrocardiogramme et une IRM du cœur à l'entrée dans le centre, à renouveler tous les 4 ans et un examen biologique sanguin.
 - Un examen clinique à la mi saison, sur la base de tests simplifiés.

- Suivi nutritionnel :
 - Un entretien annuel avec un nutritionniste.

Fig. 23. Surveillance médicale et nutritionnelle – Rôle des institutions sportives

Pays	Pratiques observées
Pays-Bas	La fédération de Basketball est en train de rédiger un texte regroupant l'ensemble des critères de qualité en matière de suivi nutritionnel des athlètes, en coopération avec le Comité national Olympique.

- Rôle des centres d'entraînement

La plupart des centres réalisent un suivi médical régulier des athlètes, mais la nature des examens peut varier fortement d'un centre à l'autre.

Le suivi médical et nutritionnel est soit assuré par le staff du centre soit au travers d'accords avec des cliniques locales / hôpitaux / universités.

Fig. 24. Surveillance médicale et nutritionnelle – Rôle des centres d'entraînement

Pays	Pratiques observées
Portugal	Athlétisme : un nouveau protocole a été signé avec certaines universités pour que des spécialistes de la nutrition puissent apporter un suivi rapproché aux athlètes.



I.III) Maintien de l'équilibre psychologique des jeunes athlètes

La formation au sport de haut niveau est très exigeante d'un point de vue physique mais aussi psychologique, notamment pour les jeunes athlètes. Une grande partie de la pratique intensive a lieu pendant l'adolescence du jeune athlète. Les jeunes sportifs de haut niveau vivent une vie très particulière, à une période de la vie déjà délicate, ce qui peut parfois constituer une menace sur le court ou le long terme.

Dans certains sports, les jeunes sportifs commencent à gagner de l'argent très tôt et acquièrent très rapidement une renommée à laquelle ils ne sont pas forcément préparés.

Ces dernières années, la formation des jeunes sportifs a évolué. Afin d'atteindre le niveau requis par le sport de haut niveau et pour prendre en compte le phénomène de sédentarisation de la population, il paraît nécessaire de démarrer plus tôt la pratique au sein des clubs. Cela signifie que certains athlètes pourraient rester dans un centre toute leur enfance et leur adolescence, ce qui peut être délicat à gérer.

Pour toutes ces raisons, préserver l'équilibre psychologique des jeunes sportifs de haut niveau devient l'un des enjeux majeurs pour l'avenir de la formation.

- Environnement politique et psychologique

Il n'existe que très peu de programmes concernant ce sujet.

La Pologne est l'un des quelques pays à avoir mis en place un programme gouvernemental sur ce sujet, intitulé « entraînement psychologique et sportif ». Le but de ce programme est d'acquérir et de perfectionner les qualités de concentration, de relaxation, de gestion du stress, de planification et de tactique.

- Rôle des fédérations

Peu de cahiers des charges imposent des règles en matière de suivi psychologique des athlètes.

En France, les centres d'entraînement des clubs professionnels de basket-ball doivent obligatoirement prévoir un entretien psychologique annuel entre chaque joueur et un professionnel.

Néanmoins, certaines fédérations ont également mis en place des règles obligatoires pour limiter l'impact négatif de l'éloignement du domicile parental des jeunes athlètes, en imposant des critères géographiques pour entrer dans un centre donné.

Fig. 25. Maintien de l'équilibre psychologique des jeunes athlètes– Rôle des institutions sportives

Pays	Pratiques observées
France	Basket-ball : Les joueurs ne peuvent postuler que dans les centres d'entraînement de leur région.
France	Football : L'entraînement intensif débute en moyenne à 13 ans. Avant cela, environ un millier d'écoles permettent aux jeunes footballeurs ayant un bon potentiel de combiner école et entraînement dans des « sections sportives scolaires » à 10 ou 20 km de chez eux. De plus, jusqu'à 14 ans, les clubs ne peuvent faire appel qu'à des joueurs de leur département.
Italie	Football : La fédération interdit aux centres d'entraînement de recruter des jeunes de moins de 14 ans originaires d'une autre région, sauf dérogation.
Grande-Bretagne	Football : Il existe plusieurs règles qui contraignent les clubs à faire appel à des joueurs vivant dans une zone géographique limitée.



Pays (suite)	Pratiques observées (suite)
Grèce	Le système sportif grec part du principe que les jeunes athlètes de haut niveau doivent rester dans la même région que leur famille pour s'entraîner et intégrer un système scolaire classique comme les autres enfants.

- Rôle des centres d'entraînement

Les centres d'entraînement offrent de plus en plus d'aides psychologiques aux jeunes athlètes.

Très peu de centres permettent aux jeunes sportifs d'ouvrir leur esprit vers des domaines extra-sportifs et extra-scolaires. Des activités annexes devraient donc être proposées aux jeunes athlètes, même si leur emploi du temps est déjà très chargé.

Fig. 26. Maintien de l'équilibre psychologique des jeunes athlètes– Rôle des centres d'entraînement

Pays	Pratiques observées
France	Centre National d'entraînement de Rugby des moins de 20 ans : les joueurs doivent se rendre à deux entretiens individuels par an avec un psychologue. En plus de cela, plusieurs séances sur la préparation mentale sont organisées par les entraîneurs avec la collaboration d'un psychologue.

I.IV) Protection des jeunes athlètes en cas de blessure

L'un des risques les plus importants et les plus récurrents pour un jeune sportif reste le risque de blessure. Il est donc indispensable que les centres offrent des services de qualité aux sportifs pour prévenir / récupérer des blessures et que les athlètes soient couverts par des assurances.

- Environnement politique et législatif

La majorité des 27 États Membres a mis en place des règlements visant à protéger les jeunes athlètes en cas de blessure à l'entraînement ou applique la réglementation du pays. Ces règlements concernent le suivi médical de l'athlète, la sécurité sociale, la couverture des assurances en cas de blessure ou de maladie, les interventions en cas d'accidents, les fonds spécifiques.

Dans certains pays comme la Belgique, la Bulgarie, la République Tchèque, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne et la Suède, les athlètes ne peuvent participer aux compétitions si ils n'ont pas réalisé de visite médicale. Ces visites médicales doivent être renouvelées à intervalles réguliers.

Fig. 27. Protection des jeunes athlètes en cas de blessure– Environnement politique et législatif

Pays	Pratiques observées
Slovénie	L'article 44 du « Sport Act » stipule que personne n'a le droit de demander à un athlète de participer à une compétition ou s'entraîner pendant la période de récupération d'une blessure ou d'une maladie.
Grande Bretagne	UK Sport recommande que les Organisations non Gouvernementales prennent des mesures spécifiques pour prévenir le risque de blessure sous la forme de codes de pratique, d'évaluation des risques et d'assurances.



- Rôle des institutions sportives

Certaines fédérations souscrivent des assurances pour couvrir leurs licenciés en cas de blessure.

- Rôle des centres d'entraînement

En fonction des sports, il est plus ou moins difficile pour un sportif de revenir de blessure.

Les critères de qualité des centres d'entraînement dépendent essentiellement du staff, ce qui signifie que le niveau de qualification du personnel est déterminant.

Fig. 28. Protection des jeunes athlètes en cas de blessure– Rôle des centres d'entraînement

Pays	Pratiques observées
France	<p>Athlétisme – Tous les centres d'entraînement régionaux réalisent chaque semaine un suivi médical (intégrant des kinésithérapeutes) et, deux fois par an, les sportifs passent un examen complet dans un institut de la région.</p> <p>Ce suivi médical complet est obligatoire pour tous les centres.</p>



II. Protection des athlètes mineurs

- Environnement politique et législatif

La majorité des 27 États Membres a mis en place des législations assurant la protection des mineurs en matière de droit civil, de droit du travail et de droit pénal. Ces lois s'appliquent également aux jeunes athlètes mineurs.

Dans quatre pays, des lois protègent spécifiquement les athlètes mineurs. Elles visent principalement à réglementer l'âge minimum de pratique, l'âge minimum pour participer aux compétitions, la durée de l'entraînement / des compétitions, les lois sur le travail des mineurs et les conditions d'affiliation d'un athlète mineur à un club sportif.

- Rôle des institutions sportives

La protection des mineurs peut également être prise en charge par les fédérations, notamment en ce qui concerne les contrats signés par ces athlètes avec leurs clubs sportifs pendant leur période de formation.

- Rôle des centres d'entraînement

Les centres d'entraînement doivent, dans ce contexte, protéger au mieux les athlètes mineurs.



III. Aspects relatifs au droit du travail

- Environnement politique et législatif

Dans les 27 États Membres, les jeunes athlètes sont généralement liés légalement à leur club, leur centre ou à leur fédération, en fonction de l'organisation du sport en question. Ces relations sont très souvent contractualisées. Ces contrats peuvent prendre diverses formes : contrat stagiaire, contrat d'apprenti, contrat professionnel.

En outre, la plupart des 27 États Membres appliquent les règles européennes relatives à la libre circulation des citoyens européens à l'intérieur du territoire de l'Union Européenne mais ces règles peuvent seulement s'appliquer aux jeunes athlètes professionnels dans la mesure où l'Union Européenne est seulement compétente en matière économique.

w1

- Rôle des institutions sportives et des centres d'entraînement

Les fédérations et les centres doivent appliquer le droit du travail existant.

Slide 41

- w1** De plus, la plupart des 27 pays appliquent les directives de l'Union Européenne concernant la libre circulation intra communautaire des citoyens mais ces directives s'appliquent uniquement aux jeunes athlètes professionnels depuis que l'Union Européenne n'a de compétence que sur les problématiques économiques.

w.devauchelle; 23/06/2008



IV. Transmission des valeurs éthiques

Les valeurs éthiques intègrent le fair-play, la lutte contre le dopage, la lutte contre le racisme... Elles devraient faire partie de l'éducation sportive des athlètes mais leur intégration dépend aussi de toutes les personnes au contact du jeune sportif : membres de la famille, agents, professeurs, médecins, kinésithérapeutes, psychologues, préparateurs mentaux, nutritionnistes, préparateurs physiques. La qualité de la transmission de ces valeurs éthiques est principalement liée à la qualité de la relation quotidienne entre l'athlète et son environnement. Il appartient donc à chaque centre et à chaque fédération de fournir les bonnes informations et les bons outils à l'entourage de l'athlète. La transmission des valeurs éthiques peut également se réaliser, de manière complémentaire, au travers de séminaires / réunions impliquant les jeunes athlètes.

- Environnement politique et législatif

Un tiers des États Membres a mis en place des règlements relatifs à la transmission de ces valeurs, principalement par l'intermédiaire de codes. C'est le cas en Flandres (Belgique), en Irlande, en Bulgarie, au Danemark, en Estonie, en Hongrie, au Luxembourg, en Pologne, au Portugal, en Roumanie, en Slovaquie et en Grande-Bretagne. Ces réglementations portent principalement sur la transmission de ces valeurs dans le cadre des programmes de formation et le respect de la santé des athlètes. Par ailleurs, certains États Membres ont instauré des codes éthiques, qui intègrent des notions de Fair-Play et des règles de comportement.

- Rôle des institutions sportives

Même si l'État n'a pas adopté de réglementation à ce sujet, ces valeurs sont le plus souvent transmises par les entraîneurs en charge de la formation sportive des jeunes athlètes. De plus, dans la mesure où ces valeurs éthiques jouent un rôle important dans la pratique, les fédérations et les clubs rédigent souvent leurs propres règles en la matière.

- Rôle des centres d'entraînement

Les centres d'entraînement sont les principaux responsables en matière de transmission des valeurs éthiques. La qualité de cette transmission dépend de la qualité de la formation professionnelle du staff et de l'organisation du centre d'entraînement, en particulier en matière de gestion du temps.



V. Développement personnel

Au-delà de la formation sportive et de la formation scolaire, les jeunes athlètes doivent pouvoir recevoir une éducation qui les aide à se développer en tant que personnes. La mise en place de programmes de développement personnel de qualité permet aux jeunes athlètes de conserver une certaine ouverture d'esprit même s'ils vivent en vases clos et cela les prépare à leur après carrière. Cela contribue également à l'éducation de futurs champions exemplaires.

- Environnement politique et législatif

Il n'existe pas d'éléments relatifs au développement personnel des jeunes athlètes dans le cadre juridique et politique des États Membres.

- Rôle des institutions sportives

Il n'y a pas de points spécifiques à propos du développement personnel dans les cahiers des charges rédigés par les fédérations.

- Rôle des centres d'entraînement

Dans la mesure où il n'y a pas de règles au niveau national ou fédéral, la mise en place de programmes de développement personnel est laissée à l'initiative des centres d'entraînement.

La qualité des programmes de développement personnel est très dépendante du des plages de temps libre accordées aux athlètes (ce qui dépend donc de la qualité des entraînements, de la qualité du dispositif mis en place pour combiner sport et éducation, de la qualité de l'hébergement, etc...).



VI. Gestion des carrières et reconversion

Les athlètes ayant réussi à atteindre le haut niveau doivent porter une attention toute particulière à la gestion de leur carrière, qui peut s'avérer parfois très courte (par exemple, certains footballeurs peuvent signer un premier contrat de 2 ou 3 saisons sans poursuivre ensuite leur carrière). Ils doivent également veiller à préparer leur après carrière le plus tôt possible, dans la mesure où, dans la plupart des sports / pays, seule une poignée de sportifs et de sportives gagnent assez d'argent pendant leur carrière pour pouvoir se permettre de ne pas se préoccuper de leur après carrière.

- Environnement politique et législatif

Neuf États Membres ont mis en place des programmes d'après carrière inscrits dans un cadre légal. Ils consistent souvent dans une aide financière et dans une assistance pour s'intégrer plus facilement sur le marché du travail. Par ailleurs, dans de nombreux pays, le fait d'atteindre un niveau de pratique de haut niveau offre des équivalences pour passer un diplôme d'entraîneur dans un sport donné.

En Italie, la société détenue par le Ministère du Travail et la Sécurité Sociale, Italia Lavoro S.p.A, propose des cours et des sessions de e-learning. La fondation ADECCO, avec la collaboration du CONI, a mis en place un Master qui doit permettre aux sportifs de haut niveau d'intégrer le marché du travail en fin de carrière. Actuellement, plus de 300 anciens athlètes sont employés dans le secteur privé dans le cadre de ce programme.

Fig. 29. Gestion des carrières et reconversion – Environnement politique et législatif

Pays	Pratiques observées
Espagne	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil Espagnol du Sport a conclu plusieurs accords avec des entreprises permettant aux sportifs d'obtenir des emplois compatibles avec leur rythme de vie. Ces mesures ont été prises afin de faciliter l'intégration des sportifs de haut niveau sur le marché du travail. - ADECCO propose une assistance aux sportifs à la recherche d'un emploi. - Les sportifs de haut niveau peuvent obtenir des avantages fiscaux s'ils sont admis à l'Université.
Hongrie	En Hongrie, le programme « Olympic Life » a été initié en 2002 par le Comité National Olympique. Ce programme a pour objet la normalisation des carrières sportives et de la vie quotidienne des jeunes athlètes, en les aidant dans leur parcours scolaire. Il repose sur une coopération entre des établissements partenaires, donnant certains avantages aux athlètes tandis que le Comité Olympique apporte un soutien financier sur son budget en vue de l'entraînement et de la formation scolaire des athlètes.
Grande-Bretagne	Au travers du « Performance Lifestyle Service », les centres régionaux de l'Institut du Sport mis en place par UK Sport apportent un soutien en termes de gestion de carrière et de formation professionnelle. Ces services concernent les domaines suivants : gestion du temps, budget et finances, gestion des relations avec les médias, sponsoring et relations publiques, négociation et gestion de conflits. Ils sont uniquement accessibles aux athlètes inscrits dans le cadre d'un parcours « World Class » (la liste anglaise des athlètes de haut niveau) et à ceux qui s'entraînent au sein des instituts qui hébergent ces services et sont sélectionnés par ces derniers.



Pays	Pratiques observées
Grande-Bretagne	Le programme « Education Guidance » proposé par UK Sport est uniquement accessible aux athlètes inscrits dans le cadre d'un parcours « World Class » (la liste anglaise des athlètes de haut niveau) et à ceux qui s'entraînent au sein des instituts qui hébergent ces services et sont sélectionnés par ces derniers. Ce programme peut être suivi à temps partiel ou en tant que formation professionnelle; permettent aux athlètes de gagner en flexibilité dans leurs études et de faire les bons choix scolaires en fonction des contraintes de leur sport.
Grande-Bretagne	(particulièrement pertinent pour le handisport) Création d'un réseau d'emplois Olympique et Paralympique - géré par le Comité Olympique Britannique.
Grande-Bretagne	L' « English Institute of Sport » (EIS) offre 1000£ pour les études supérieures. Le Comité Olympique coopère avec EIS au travers du programme OPEN, un réseau qui met en relation des sportifs et des entreprises.
Autriche	Le programme « Sport à l'Armée » ("Sport im Heer") mis en place par le Ministère de la Défense est destiné aux sportifs de haut niveau. Les sportifs qui y participent sont engagés en tant que soldats par l'armée. Une fois une formation de base réalisée, leur devoir militaire se résume généralement à de la représentation. Les sportifs bénéficient d'un salaire régulier en tant que soldats et peuvent utiliser les infrastructures d'entraînement militaires pour leur entraînement.
Grèce	Les meilleurs athlètes aux championnats scolaires ont la possibilité de rejoindre une université sans à avoir passer d'examens et les athlètes de niveau international ont la possibilité d'être embauchés à plein temps dans le secteur public.
France	Les Contrats d'Intégration Professionnelle (CIP) permettent aux athlètes d'accumuler de l'expérience professionnelle.

- Rôle des institutions sportives

Dans neuf États Membres, diverses institutions sportives (État, fédérations, clubs...) ont mis place des programmes d'aide à la reconversion des athlètes. Ces aides peuvent consister dans des aides financières mais aussi dans des actions de conseil et d'accompagnement à la reconversion.

En France, en athlétisme, les cahiers des charges des centres d'entraînement régionaux stipulent qu'il est prioritaire pour les managers de ces centres de définir avec chaque athlète un plan de carrière professionnelle et sportive personnalisé. Les managers sont aidés dans leur tâche par un représentant de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et la fédération française d'athlétisme.



Fig. 30. Gestion des carrières et reconversion – Rôle des institutions sportives

Pays	Pratiques observées
Grande Bretagne	Les ligues professionnelles écossaise et anglaise de football ont mis en place des programmes de reconversion pour proposer des formations et un accompagnement et des conseils aux footballeurs en fin de carrière.
Finlande	En Finlande, il y a actuellement 12 académies de formation, à but non lucratif. Elles ont été créées dans le but d'aider les jeunes sportifs de haut niveau à combiner leurs études, à l'université ou dans un institut polytechnique, avec leur carrière sportive. Ces académies tissent des liens entre universités, clubs sportifs, fédérations et diverses organisations proposant des services support comme des services médicaux ou de la gestion de carrière. Ce système, basé sur le volontariat, est soutenu par les fédérations et le Comité Olympique.
France	La Fédération d'athlétisme a mis en place un programme de gestion de carrière au niveau national pour les athlètes de haut niveau.
Irlande	En Irlande, dans le football, il existe des fondations qui financent les joueurs et les anciens joueurs pour les aider à intégrer des programmes de formation au sein de lycées et d'universités ou d'autres établissements de formation.

- Rôle des centres d'entraînement

Les centres d'entraînement devraient fournir à leurs athlètes une assistance venue du monde extérieur au sport, ce qui n'est pas systématique.

En Allemagne, les centres d'entraînement olympiques ont tous à disposition au moins un conseiller professionnel qui est en charge des relations avec les institutions académiques et offre des conseils personnalisés aux athlètes.

Fig. 31. Gestion des carrières et reconversion – Rôle des centres d'entraînement

Pays	Pratiques observées
Pays-Bas	L'Université Jonathan Cruyff dispense des cours de management et prépare les athlètes à un après carrière dans le secteur du sport. Des conseillers du Comité Olympique et de la NSF peuvent les assister dans leurs recherches d'emploi.



VII. Aides financières

VII.1) Rémunérations et bourses scolaires

La rémunération des athlètes en formation n'apparaît pas comme un critère de qualité prioritaire. L'attribution de bourses scolaires est nécessaire pour les athlètes dont les familles n'ont pas les moyens de financer leur vie en dehors du domicile familial. Dans ce sens, la rémunération et les bourses peuvent être un critère de qualité important pour les centres d'entraînement.

- Environnement politique et législatif

Dans la majorité des États Membres, les athlètes ne peuvent recevoir une rémunération que dans le cas où ils ont signé un contrat. La plupart du temps, les contrats sont signés dans les sports professionnels collectifs et la rémunération est versée par le club.

Dans certains États Membres, une indemnité peut être versée aux athlètes de haut niveau par l'État sous la forme de primes de résultat, de bourses d'études indépendantes des résultats sportifs ou de primes de participation à certaines compétitions.

Des bourses sont allouées aux jeunes athlètes de haut niveau dans la grande majorité des États Membres par l'État lui-même, par les collectivités locales ou les universités.

- Rôle des institutions sportives

Dans certains États Membres et certains sports, il arrive que des jeunes athlètes signent des contrats avec leurs fédérations respectives. Ces contrats sont souvent des conventions de formation qui ne sont pas des contrats de travail.

Les fédérations et les clubs de six États Membres accordent des bourses aux jeunes athlètes de haut niveau. Le montant de ces bourses varie fortement.

En Angleterre, le cahier des charges des centres de formation des clubs professionnels de football (« football academy ») prévoit qu'à partir du 1er janvier de l'année au cours de laquelle un joueur atteint l'âge de 14 ans et dans tous les cas jusqu'au 1er mars de sa saison en moins de 16 ans, un club peut passer une convention de bourse d'étude avec un étudiant s'il est licencié chez lui.

- Rôle des centres d'entraînement

Les centres d'entraînement ont des politiques de rémunération/indemnisation très différentes en fonction de l'économie du sport concerné et de la concurrence entre centres.



VII.II) Logement / Équipement / Matériel

Il est important que les centres d'entraînement puissent offrir un environnement de qualité aux jeunes athlètes. Le logement compte pour une part significative dans cet environnement dans la mesure où les athlètes y passent une partie de leur vie.

- Environnement politique et législatif

Dans certains États Membres, l'État peut lui-même fournir une partie des équipements sportifs aux jeunes athlètes de haut niveau.

- Rôle des institutions sportives

Très souvent, les fédérations prennent en charge le financement d'une partie des équipements des jeunes athlètes.

Dans un certain nombre de cahier des charges, les fédérations incluent des critères obligatoire relatifs au logement des athlètes.

En France, dans l'athlétisme, le cahier des charges des centres d'entraînement régionaux impose un niveau de qualité minimum pour les logements des athlètes : dans les internats : chambres 2 étoiles (suivant la classification française), 2 athlètes par chambre, un employé dédié à la surveillance de nuit.

Toujours en France, dans le basket-ball, les cahiers des charges des centres d'entraînement des clubs professionnels, intègrent des critères de qualité obligatoires pour :

- Le logement des athlètes :

- Possibilité de mettre en place un internat, de placer les jeunes en familles d'accueil ou en appartement pour les plus de 18 ans.
- Dans le cas de la mise en place d'un internat, les critères minimum sont : pas de dortoirs, pas plus de 2 athlètes par chambre, un employé dédié à la surveillance de nuit, un ameublement défini (bureaux, lit de taille adaptée, salle avec machine à laver...),

- La restauration :

- Les centres doivent avoir une cantine pour les joueurs sur le site ou à proximité.

- Les transports :

- Les centres doivent prendre en charge le transport des athlètes entre le lieu d'entraînement, leur logement et le lieu de restauration.

- Rôle des centres d'entraînement

Les centres d'entraînement proposent différentes formules de logement en fonction de l'origine géographique de l'athlète. Les logements sont pour la plupart situés au sein même du centre d'entraînement ou à proximité.



VII.III) Sécurité sociale et régime de retraite

Le régime de sécurité sociale peut être un problème pour les jeunes athlètes dont les statuts diffèrent d'un sport / pays / moment à un autre : professionnel, amateur, étudiant...

Les régimes de retraite sont également un enjeu, notamment dans les sports à maturité tardive et le sport amateur : les athlètes sont susceptibles de passer une part considérable de vie temps à s'entraîner, sans contribuer à leur retraite.

- Environnement politique et légal

Seuls trois États Membres ont pris des mesures légales spécifiques concernant ces problématiques. De plus, une distinction doit être réalisée entre sportifs professionnels et amateurs : dans 16 pays, les jeunes athlètes professionnels peuvent bénéficier du régime local de sécurité sociale alors que les sportifs amateurs ne sont pas couverts.

Dans trois États Membres, les cotisations à la sécurité sociale des jeunes sportifs de haut niveau peuvent être prises en charge par l'État.

Dans quatre pays, il existe des régimes de sécurité sociale spécifiques à certains sports.

Certains États Membres obligent les jeunes sportifs à souscrire des polices d'assurances privées et des plans de retraite.

Fig. 32. Sécurité sociale et régime de retraite – Environnement politique et législatif

Pays	Pratiques observées
Luxembourg	Selon la Loi du 3 Août 2005, les cotisations à la sécurité sociale des sportifs de haut niveau sont prises en charge par l'État quand ils ne peuvent pas bénéficier par ailleurs du système de sécurité sociale du Luxembourg.
République Tchèque	Les primes d'assurance à la sécurité sociale des étudiants et des écoliers sont prises en charge par l'État.
Slovénie	Les meilleurs athlètes bénéficient d'un programme de retraite à partir de 15 ans.
Plusieurs États Membres	(Significatif pour les sports professionnels) Dans quatre pays, on trouve des régimes de sécurité sociale spécifique pour certains sports professionnels. C'est le cas en Belgique pour le football et pour le cyclisme, en Allemagne pour le football et le Basketball, aux Pays Bas où les joueurs professionnels de football peuvent s'engager avec la KNVB, et en Grande-Bretagne pour les joueurs de football professionnels.

- Rôle des institutions sportives

Les fédérations dépendent de l'environnement politique et législatif.

- Rôle des centres d'entraînement

Les centres d'entraînement dépendent de l'environnement politique et législatif.